

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/41/557
S/18304
27 août 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 45, 69, 70, 71, 127 et 136
de l'ordre du jour provisoire*

QUESTION DE CHYPRE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 27 août 1986, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous signaler deux graves incidents, qui constituent une violation de l'espace aérien de la République de Chypre par la République de Turquie :

a) Le 26 août 1986, trois chasseurs F4 turcs ont violé l'espace aérien chypriote à 9 h 32 (heure locale) et ont survolé Kyrenia et Ayios Ermolaos;

b) Le 26 août 1986, à 11 h 18 (heure locale), trois chasseurs F4 turcs ont encore violé l'espace aérien de la République de Chypre, survolant Kyrenia, Palekythro, Angastina, Kalyvakia, Kythrea, Ayios Ermolaos et Lapithos. Cette violation flagrante de l'espace aérien chypriote s'est poursuivie jusqu'à 11 h 51 (heure locale).

* A/41/150.

En protestant vigoureusement contre ces violations de l'espace aérien ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre dont se sont rendues une nouvelle fois coupables les forces aériennes turques, je tiens à vous rappeler que ces violations sont le fait d'un pays qui, tout en cherchant à se faire passer pour un "champion de la paix et de la sécurité", est coupable d'agressions militaires incessantes contre la République de Chypre.

Il est évident que les violations de notre espace aérien qui ont eu lieu hier, auxquelles s'ajoutent les récentes provocations turques sur la ligne de cessez-le-feu, à l'école Saint Kassianos à Nicosie et à Lymbia, ont pour objectifs d'accroître les pressions et le chantage exercés contre la victime de l'expansionnisme et des agressions continuelles de la Turquie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 45, 69, 70, 71, 127 et 136 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Phedon PHEDONOS-VADET

